

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - ZAC MERMOZ - SECTEUR C - Demande de Déclaration d'Utilité
Publique - Approbation - Autorisations - Décision**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°92/934 du 27 novembre 1992, le Conseil de Communauté a approuvé la création et la réalisation de la ZAC MERMOZ à vocation économique sur le territoire de la commune d'EYSINES.

C'est dans ce cadre que par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 1994, une première Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée, permettant l'acquisition d'une grande partie des terrains de la ZAC, de leur viabilisation et de leur commercialisation.

Cette opération d'urbanisme est située à l'intersection de la rocade et de la déviation d'EYSINES « en vitrine » de ces deux voies. Elle a donc été particulièrement concernée par la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, privilégiant la qualité architecturale et urbaine des entrées de villes.

Dans le cadre de l'application de cette loi, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier modificatif de création – réalisation de la ZAC MERMOZ par délibération n°2001/566 du 18 juin 2001.

Cette ZAC très dynamique est entièrement commercialisée sur les secteurs A et B se caractérise par l'implantation de nombreuses entreprises de type PME. Sa proximité avec les grandes infrastructures, son environnement paysager, la qualité architecturale et urbaine des bâtiments et des aménagements en font un site très attractif.

Seul le Secteur C, dédié à l'accueil de projets tertiaires, n'est pas maîtrisé en totalité ni aménagé, à l'exception d'une partie de la Rue du Moulineau.

C'est pourquoi, afin de préserver les intérêts de notre établissement public et de ne pas compromettre l'économie générale du projet, il est nécessaire de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux dispositions des articles R.11.1 du Code de l'Expropriation.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

A – APPROUVER

- Le dossier constitué selon les prescriptions de l'article R11.3.11 du Code de l'Expropriation, aux fins de soumettre à l'enquête publique le projet d'acquisition des immeubles nécessaires à la poursuite de la réalisation de la ZAC MERMOZ à EYSINES.

B – AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

- A requérir de Monsieur le Préfet de la Gironde, conformément aux dispositions de l'article R11.3 du Code de l'Expropriation, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions envisagées.

- A accomplir toutes formalités entraînées par cette opération,

- A acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit le cas échéant, par voie d'expropriation.

- A procéder à la saisine de la juridiction de l'expropriation et faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine devant toute juridiction compétente par un avocat et, si nécessaire, par un avoué à la Cour d'Appel, membres du Conseil de Jurisprudence.

- A signer les actes et tout autre document à intervenir.

C – DÉCIDER :

- De dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révèleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant à des biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 600 € pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret 62-1352 du 14 novembre 1962, modifié par le décret 87-73 du 3 septembre 1987.

- Que le montant de la dépense afférente aux acquisitions de ces biens immobiliers, ainsi que les frais en résultant, seront financés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 21, article 2111, fonction 900, programme DB06.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JANVIER 2009**

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2009

M. JEAN-CHARLES BRON